

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, PERROT, BELABED, MANASSÉ, LOPES DUQUE, CORÉ, FAYAT, Mrs ROBBE, LEBoulLENGER, SAILLARD, BIGOT, GAILLARD, LAMÉ, LOPES DUQUE, GUIBERT, MARIÉ .

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT, Mr JACQUIER avec pouvoir à Mme DIEUMEGARD, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ, Mme TWARDAWA avec pouvoir à Mr SAILLARD, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mme MARIÉ avec pouvoir à Mr MARIÉ , Mme AUGROS avec pouvoir à Mr AUGROS.

Absents sans pouvoir : Mr GUIVARC'H, Mr AUGROS, Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

PROTECTION FONCTIONNELLE DE MR JULIEN GAILLARD

Mr GOUROVITCH présente la demande de protection fonctionnelle de Mr GAILLARD qui a fait l'objet de menaces très graves de la part d'un habitant dans l'exercice de ses fonctions d'Adjoint au maire.

Mr SAILLARD et Mr LEBoulLENGER souhaitent avoir des précisions sur cette affaire et un dossier complet.

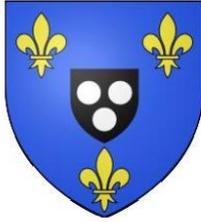
Arrivée de Mr AUGROS.

Mr GOUROVITCH rappelle que cette affaire fait l'objet d'une procédure judiciaire et qu'à ce titre la discrétion est de mise, néanmoins un article a été rédigé sur la page FACEBOOK officielle de la commune. Mr GUIBERT donne lecture de ce communiqué du maire.

Mme CORÉ souhaite que cet article soit reporté sur le procès-verbal du conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'apporter la protection fonctionnelle sollicitée à Mr Julien GAILLARD.

Vote pour 22, 2 contre Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD.



Saint-Germain-sur-Morin,
Le 17 mai 2023

Déclaration du Maire de Saint-Germain-sur-Morin

Samedi dernier, à l'occasion de sa permanence mensuelle, un de mes Maires-Adjointes, Julien GAILLARD, en charge de la Tranquillité Publique, de la Citoyenneté et des Transports, a reçu des menaces très graves de la part d'un habitant.

Parce qu'il a demandé - légitimement - à une promeneuse de tenir en laisse un de ses chiens (un berger malinois) dans le parc de la mairie, après qu'une administrée lui ait fait savoir sa peur des chiens, notre élu a été verbalement agressé à l'issue, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville.

L'individu, mari de la promeneuse, parfaitement au fait de l'actualité : *" Tu as vu ce qu'il se passe en ce moment avec les élus, les voitures et les maisons qui crament... "*, a prononcé ensuite des menaces d'une extrême gravité.

Rien ne peut venir justifier cet acte scandaleux.

Alors que les atteintes verbales, psychiques et physiques à l'encontre des élus locaux explosent dans notre pays, il est fondamental que les citoyens démocrates marquent avec la plus forte désapprobation leur refus de céder à la violence et aux tentatives d'intimidation faites à leurs représentants élus.

Je tiens, en mon nom et en celui de la municipalité, à condamner, avec la plus grande fermeté, cet acte qui au-delà de l'incivilité est délictuel.

Une plainte a été déposée mardi 16 mai au matin à la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle.

Je demanderai au prochain conseil municipal, l'attribution de la protection fonctionnelle à notre élu.

La justice est saisie.

Vous pouvez compter sur votre équipe municipale pour lutter contre l'insécurité dans notre ville, comme nous comptons sur la participation et le soutien de tous nos concitoyens, pour sortir vainqueur de ce combat contre les incivilités, les atteintes aux biens et les menaces aux personnes, indignes de notre vie en communauté.

Gérard GOUROVITCH

Maire de Saint-Germain-sur-Morin
Vice-président de Val d'Europe Agglomération

SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2500 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Germain-sur-Morin.

CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Mr FISCHER

Mr GAILLARD précise que les badges de stationnement pour les agents et le personnel enseignant des écoles ont été distribués en début d'année 2023, la police municipale surveille régulièrement le parking avec des rappels à l'ordre si besoin est.

Le réseau d'eaux usées de la résidence du grand Morin a été curé régulièrement mais il présente des anomalies à certains endroits qui vont nécessiter des travaux.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Les 4500 habitants représentent l'estimation 2030, issue du SDRIF, mais depuis un nouveau document est à l'étude au Conseil régional d'Ile de France, le SDRIF environnement composé de nombreuses mesures plus restrictives en matière d'urbanisation.

DELIBERATIONS DE COUILLY ET COUTEVROULT REFUSANT DE PARTICIPER AU BUDGET DES ABORDS DU COLLEGE

Mr SAILLARD après renseignements pris auprès de la Préfecture affirme que ces délibérations n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de légalité. Mr GAILLARD précise que le refus de pris en compte de ces délibérations émane du Trésor Public.

DEMANDE DE SUBVENTION DE COLLEGIAL

Le dossier de demande de subvention est refusé. Mr GOUROVITCH informe Mr SAILLARD que le conseil départemental possède un budget conséquent d'aides financières destinées aux collèves qui leur permettent de financer ces activités extra-scolaires.

Mr SAILLARD répond que cette demande de subvention n'était pas destinée au collève mais à l'association des parents d'élèves du collève.

ARBRES ABATTUS SUR LA COMMUNE

Mr BIGOT souhaite avoir des précisions sur l'abattage des arbres sur la commune. Mr ROBBE lui rappelle que tous les arbres abattus étaient malades, au vu du rapport de l'ONF, à l'exception des arbres du chemin de la pie qui ont été supprimés à la demande des riverains et au vu des dégâts occasionnés sur la voirie et les trottoirs.

Mr BIGOT souhaite avoir la liste des arbres qui ont été replantés sur la commune l'hiver dernier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre le maire et les secrétaires de séance.